

Province de Québec  
Municipalité de La Doré  
Lundi, le 12 décembre 2011

PROCÈS VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la paroisse de La Doré, convoquée conformément à la Loi pour être tenue le lundi, 12 décembre 2011, à 20h00, à la salle des délibérations de l'édifice municipal, formant quorum sous la présidence de M. Jacques Asselin, maire.

Sont présents :

M. Jacques Asselin, maire  
M<sup>me</sup> Hélène Gagnon, conseillère  
Catherine Bonneau, conseillère  
Marjolaine Simard, conseillère  
MM. Michel Simard, conseiller  
Pierre-Paul Lalancette, conseiller  
Marc Perron, conseiller  
René Perron, directeur général

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jacques Asselin, maire ouvre la séance, récite la prière d'usage, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR  
-----

1. Positionnement de la Municipalité sur le futur projet de forêt de proximité

POINT 1.0

RÉSOLUTION 2011-12-296

POSITIONNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ SUR LE FUTUR PROJET DE FORÊT DE PROXIMITÉ

---

PRÉAMBULE

Au terme du dépôt du Rapport Coulombe, plusieurs des recommandations émises ont été accueillies et le Gouvernement du Québec a mis en route, entre autres, une réforme du Régime forestier québécois.

Parmi les activités réalisées, on peut retenir les tournées de consultations, la mise en place de la Commission des ressources naturelles, la création des Tables de gestions intégrées et finalement, la production, le 5 juillet 2011, d'un document de consultation sur les projets de forêts de proximité, et ce, dans le cadre du nouveau régime forestier.

Ce document sert de référence sur la mise en place éventuelle et progressive de forêts de proximité dont la gestion sera déléguée à des communautés.

Les orientations, objectifs et principes qui y sont énoncés doivent servir de guide aux différents promoteurs de projets qui seront invités à déposer leurs propositions.

Pour ce qui est du projet-pilote dont le promoteur est la Municipalité de La Doré, il a été élaboré selon l'énoncé du Rapport Coulombe et ses recommandations sur les forêts de proximité et d'appartenance : « *QUE LE MINISTÈRE FACILITE LA RÉALISATION D'INITIATIVES DE FORÊT HABITÉE SUR DES FORÊTS PUBLIQUES, PAR L'OCTROI DE CONTRATS D'USUFRUIT DES RESSOURCES À LONG TERME, À DES COLLECTIVITÉS AYANT DÉMONTRÉ LEUR ENGAGEMENT À L'ÉGARD DE TELS PROJETS, NOTAMMENT PAR LES TERRES PRIVÉES ET LES LOTS INTRAMUNICIPAUX QU'ELLES AURONT INCLUS AU PROJET* ».

En octobre 2006, la position de la Municipalité de La Doré dans ce dossier a fait l'objet d'une résolution de la MRC du Domaine-du-Roy (2006-161 « Développement du territoire de la forêt habitée de la Branche-Ouest » annexe A). Notons que la Municipalité de La Doré, par sa résolution (2009-04-061 « Forêt habitée : Acceptation du protocole de collaboration et de partenariat entre la MRC Domaine-du-Roy et le conseil de bande de Mashteuiatsh » Annexe B) est intervenue au protocole traitant de ce sujet entre la MRC Domaine-du-Roy, le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean et la Municipalité de La Doré (Annexe C).

Les différents procès verbaux des nombreuses réunions du comité des usagers corroborent les valeurs et processus présentés dans le « Plan d'affaires de la forêt habitée de La Doré ». Ce comité est composé de dix-neuf groupes d'usagers dont la MRC Domaine-du-Roy, la ville de St-Félicien et le Conseil des Montagnais. Tous les membres du comité ont adhéré aux nombreux consensus qui ont été obtenus et documentés.

CONSIDÉRANT QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

CONSIDÉRANT le Rapport Coulombe ;

CONSIDÉRANT la résolution 2006-161 intitulée « Développement du territoire de forêt habitée de la Branche-Ouest » de la MRC Domaine-du-Roy ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et des Parcs a publié le 5 juillet 2011 le document intitulé « Orientations relatives à la sélection, à la mise en place et au fonctionnement des forêts de proximité » ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de St-François-de-Sales, Lac-Bouchette et Saint-André ont inscrit le développement de forêt de proximité dans leur plan d'action à titre de municipalités dévitalisées ;

CONSIDÉRANT le protocole signé par la MRC Domaine-du-Roy et le Conseil de bande des Montagnais du Lac St-Jean auquel est intervenue la Municipalité de La Doré ;

CONSIDÉRANT la proposition de résolution amendée intitulée « Mandat de développement d'un projet de forêt de proximité » de la MRC Domaine-du-Roy ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'adhésion de la Municipalité de La Doré au processus territorial visant la présentation du projet de forêt de proximité. Ce projet devra être en lien avec les orientations ministérielles et devra tenir compte des objectifs locaux qui y sont énoncés en faveur des collectivités locales.

#### LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance spéciale est levée.

Jacques Asselin,  
Maire

René Perron, M.B.A., M.A. en études régionales  
Directeur général